



France Chine Asie Éducation

法中亚教育友好协会

2023-2024

FC.E. est devenue F.C.A.E. le 9 mars 2012

BULLETIN D'ADHÉSION

Établissements, Associations, Membres individuels, Bienfaiteurs.

NOM et adresse de l'établissement *, de l'association, de l'organisation, du membre individuel, du bienfaiteur : [* Préciser : Collège/Lycée/Ecole/Institution/Institut... / EPLE ou Etablissement privé.]

.....
.....
.....

Académie/AEFE/MLF :

Téléphone établissement

Mail établissement:@.....

NOM du chef d'établissement :

Mail personnel :@.....

NOM(s) du (des) chef(s) d'établissement adjoint(s):

NOM(s) et fonctions de la ou des personne(s) chargée(s) des relations avec FCAE:

Pour les établissements scolaires, nombre total d'élèves du collège, du lycée :

Nombre d'élèves apprenant le chinois :

Si vous avez des échanges, avec quel (s) établissement(s) du monde chinois :

Votre région, votre ville est, sont, jumelée(s) avec un, des, homologue(s) chinois, si c'est le cas, avec qui ? :

Le montant de la cotisation 2023- 2024 est fixé à 50€ pour les associations et les établissements scolaires, à 30€ pour les Ecoles et les membres individuels, à 100€ pour les membres bienfaiteurs.

Il est à régler:

*par chèque (1) à l'ordre de FCAE et adressé au Trésorier de FCAE,
Collège Alfred de Vigny 18, rue Lambrechts 92 400 Courbevoie*

*ou par virement (mandat administratif) après avoir demandé une facture par mail au Trésorier
à l'adresse: herve.templier@orange.fr*

(1) Indiquer au verso du chèque le nom et l'adresse de l'adhérent. (Si établissement: préciser Collège, Lycée ou autre....)

Le Président de F.C.A.E. - Pierre de Panafieu